



Luxembourg, le 18 juillet 2016

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Luxembourg

Concerne : Projet de plan d'aménagement général (PAG) de la Ville de Luxembourg et évolution du quartier du Limpertsberg

Madame le Bourgmestre,
Mesdames et Monsieur les Echevins,

Le comité du Lampertsbierger Syndicat (« LS ») tient, tout d'abord, à féliciter le Collège des Bourgmestre et Echevins pour avoir enfin lancé la procédure d'adoption du nouveau PAG de la Ville de Luxembourg (VdL), alors que l'ancien plan, vieux de 25 ans, ne correspondait manifestement plus aux besoins et approches actuelles en matière de développement urbain et d'urbanisme.

Comme vous le savez très bien, le Lampertsbierger Syndicat s'est depuis sa création efforcé de défendre les intérêts du quartier et plus particulièrement la qualité de vie de ses habitants. C'est pourquoi, les développements qui vont suivre poursuivent un double objectif : d'un côté, il s'agira de procéder à un passage en revue des différents éléments en matière de développement urbain et d'urbanisme de notre quartier qui nous préoccupent, respectivement qui préoccupent les habitants de notre quartier et, de l'autre, nous allons faire le lien avec les aspects du PAG y relatifs et insister sur les éléments qui ne nous donnent pas satisfaction par rapport à nos revendications répétées en la matière. Ces éléments sont ainsi à considérer, soit comme des réclamations dans le cadre de l'actuelle procédure d'adoption du PAG (**textes en couleur bleue avec cette police**), soit comme des demandes par rapport à de futures modifications déjà actuellement prévisibles ou souhaitables du nouveau PAG ou en vue de l'élaboration des futurs PAP nouveaux quartiers (**textes en couleur noire avec cette police**). Dans la mesure du possible, nous allons tracer des solutions aux problèmes soulevés.

Pour une bonne partie des points relevés ci-après, nous renvoyons pour de plus amples développements à la présentation, jointe en annexe, qui a été faite lors de notre réunion citoyenne en date du 16 avril 2016 à laquelle environ 120 personnes ont assisté.



A) Une qualité de vie qui se dégrade

La préservation de la qualité de vie dans le quartier constitue notre cheval de bataille. Or, cette qualité de vie est en train de se dégrader pour plusieurs raisons :

◆ *Une croissance effrénée du trafic*

☞ **Plusieurs constats expliquant largement cette évolution néfaste, s'imposent en la matière :**

- un réseau routier inadapté, mais invitant à la traversée du quartier
- beaucoup trop d'élèves dans des écoles (fondamentales et secondaires) non liées au quartier
- un nombre d'emplois bien trop élevé pour un quartier résidentiel en raison d'un PAG beaucoup trop généreux en la matière
- une croissance très soutenue du nombre d'habitants du quartier
- une forte attractivité d'équipements dont le rayonnement et l'utilisation dépassent de loin le quartier (Tramschapp, Hall Victor Hugo, sans compter tous les événements ayant lieu au Glacis)

☞ **Nos revendications en matière de mobilité et de trafic :**

- **Réduire sensiblement la population scolaire** en déplaçant, sans remplacement, un des 2 lycées de la partie haute du Limpertsberg en sus de l'Ecole française et du Lycée Vauban ainsi que de la Waldorfschoul
 - ▶ Lors d'une réunion publique en date du 23 mai 2016 au Limpertsberg, l'Etat et la Ville de Luxembourg ont effectivement annoncé qu'en plus l'Université du Luxembourg (UdL), de la Waldorfschoul, des écoles et lycées étrangers mentionnés ci-avant, le Lycée technique du Centre (LTC) allait quitter le Limpertsberg. Cette décision est, en principe, à saluer. Il importe toutefois de souligner que le LS n'a jamais voulu que l'UdL quitte le quartier ! Quant à l'annonce que le Lycée Michel Lucius (LML) allait être déplacé vers l'actuel site du LTC et que les terrains ainsi libérés, en plus de ceux qui seront libérés par l'UdL, seront à l'avenir principalement destinés au logement, il importe d'émettre un certain nombre de réserves. Ainsi, le LS n'est pas convaincu qu'il soit dans l'intérêt de la partie concernée du quartier de déplacer le LML de son site actuel vers celui du LTC. En effet, le LML dispose sur son site actuel d'une implantation de type campus, s'insérant bien dans les espaces de verdure relativement généreux qui l'entourent et le traversent en partie, et il dispose d'un certain nombre d'infrastructures en bon état qui pourraient bien s'insérer, suite aux travaux de rénovation sans doute nécessaires, dans la



trame verte à définir (voir plus bas). Au contraire, le LTC constitue, si on y ajoute encore le Lycée Vauban et l'ancien couvent, un îlot d'une taille non négligeable, de forme plutôt rectangulaire, largement construit avec des bâtiments plus massifs et entouré de rues d'une densité résidentielle certaine pour la plupart. La future implantation d'habitations d'une densité adaptée aux secteurs qui l'entourent y paraît, a priori, plus logique, d'autant plus que la taille de l'îlot devrait permettre d'y aménager les espaces de verdure nécessaires pour y assurer une qualité de vie élevée, tout en pouvant relier ces espaces à la future trame verte à définir pour la partie nord du Limpertsberg.

- ▶ De toute façon, il importe, avant de décider des emplacements, du nombre/densité/volume et du type de logement à implanter sur les terrains ainsi libérés par ces lycées et écoles, de procéder à une étude, ouverte à la participation citoyenne, dont la finalité sera de déterminer la trame verte de la partie nord du Limpertsberg (voir également nos revendications en matière d'espaces verts fin page 5 - début page 6). **En aucun cas, le LS ne saurait accepter une réduction des espaces verts existants à l'heure actuelle sur les terrains appartenant soit à l'Etat, soit à la commune.**
 - ▶ Enfin, il faudra disposer, lors de la mise en procédure des PAP nouveaux quartiers, d'un concept de mobilité cohérent et fonctionnel pour l'ensemble du quartier et de ses alentours directs, à même de gérer les flux supplémentaires générés par l'accroissement du nombre d'habitants tant à l'échelle du quartier, qu'à celle des rues et voisinages directement concernés.
 - ▶ Dans cette logique, les [PAP NQ SD LI-10 \(PAP Roudebierg\)](#) et [PAP NQ SD LI-11 \(PAP rue de l'Avenir\)](#) nous posent d'importants problèmes en raison des nuisances en matière de trafic que leur réalisation risque de provoquer du fait d'une densité trop élevée, tout à fait inacceptable avant de disposer du concept de mobilité prémentionné. Il faudra, en tout état de cause, abandonner, pour le PAP Roudebierg, l'accès carrossable de/vers le nouveau PAP Roudebierg à partir de la rue Siggy vu Letzebuerg tel que prévu dans le schéma directeur afférent ; un accès pour la mobilité douce ne posant pas de problèmes.
- **Prendre des mesures drastiques en ce qui concerne le trafic de transit :**
 - élaborer un concept de mobilité global, cohérent et fonctionnel pour l'ensemble du quartier et de ses alentours directs, prévoyant notamment les mesures nécessaires pour dissuader une traversée du quartier pour rejoindre soit le centre-ville, soit le plateau de Kirchberg ; il est évident que pour cela, il faudra faire en sorte que les rues de Rollingergrund et de Muehlenbach, qui sont des routes nationales contournant le Limpertsberg, retrouvent une certaine fluidité
 - modifier le statut de l'avenue de la Faïencerie et du Roudebierg ainsi que de l'avenue du Bois et Papeierbierg : reprise par la Ville de Luxembourg de ces routes de l'Etat pour les englober dans le patrimoine communal



- mettre les deux montées entre le Rollingergrund et le plateau du Limpertsberg partiellement en sens unique
- instaurer des systèmes dissuasifs de voies à sens unique dans les rues purement résidentielles y compris organiser des rues en cul de sac, notamment en ce qui concerne les rues d'orientation est-ouest
- **Profiter de l'arrivée du tram** pour sensiblement réduire le nombre de bus scolaires dans le quartier en mettant en place à partir d'un des arrêts de tram près du Glacis pour les établissements scolaires implantés plus en haut du quartier des navettes spéciales d'un gabarit adapté aux rues du quartier, circulant éventuellement en « circle line »
- **Elaborer et promouvoir un véritable concept de mobilité douce pour le quartier** (réseau de pistes cyclables digne de ce nom, notamment de/vers le Glacis, ...) s'insérant dans le concept de mobilité global prémentionné
- **Enrayer l'augmentation du nombre d'emplois dans le quartier** en limitant, notamment, l'étendue et/ou le potentiel des zones mixtes urbaines
- **Limiter le nombre d'évènements non liés au quartier** du Limpertsberg
- **Prévoir** aux endroits particulièrement prisés, comme à l'approche du Champ du Glacis ou aux abords des établissements scolaires, **des zones de stationnement réservées aux seuls résidents** dotés de vignettes de stationnement du secteur "LI"
- S'il est certes vrai que le nouveau PAG ne saurait prévoir toutes les mesures énumérées ci-avant, force est cependant de constater que l'étendue et/ou le potentiel des zones mixtes urbaines est appréciable dans le projet du nouveau PAG, alors qu'il serait indiqué de **réduire soit l'étendue des zones afférentes, soit le potentiel qu'elles renferment en termes d'implantation d'emplois**, notamment de bureau, qui est largement surfait pour un quartier à vocation résidentielle.
- En ce qui concerne la mobilité douce et plus particulièrement les **pistes cyclables**, il est déplorable qu'on n'ait pas prévu dans le PAG un couloir afférent permettant de **relier en toute sécurité la partie centrale du Limpertsberg (voir également le point C)) au Glacis et au réseau majeur des pistes cyclables reliant la Ville Haute et le Plateau de Kirchberg**, alors que la légende de la partie graphique du PAG prévoit pourtant explicitement une telle zone superposée.
- Enfin, il s'agira d'**éviter une urbanisation à outrance autour des rues de Rollingergrund et de Muehlenbach**, dont le résultat sera inéluctablement une saturation de ces axes de contournement du Limpertsberg avec, comme conséquence, une déviation parasite des flux à travers le Limpertsberg. Dans cette logique, le PAP NQ n°SD RO-05, sur les terrains de l'ancienne faïencerie prévoit des densités de construction bien trop élevées compte-tenu de la situation de trafic déjà plus qu'alarmante à l'heure actuelle. Il importe de diminuer sensiblement ces densités.



- En outre, il serait judicieux de **mettre en place une ligne de bus AVL reliant directement les rues de Rollingergrund et de Muehlenbach aux principaux pôles d'emplois du Plateau de Kirchberg**, où travaille une partie non négligeable des personnes qui y habitent, respectivement qui vont venir y habiter.

◆ *La disparition des espaces verts*

- ☞ **Le constat est accablant et en contradiction flagrante avec les objectifs de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain si l'on considère le nombre d'espaces naturels et verts relevés dans l'étude Zilm de 2004 et disparus depuis lors (marqués en rouge) :**

- Parc Tony Neuman
- Parc rue Wilmar
- *Ceinture verte vers Mühlenbach et Rollingergrund (constructions rampantes)*
- Espace vert rue des Cerisiers
- Espace naturel et vert (dans ceinture verte) derrière l'ambassade turque
- Aire de verdure rue Batty Weber
- Espace vert Campus Universitaire
- *Jardins des Sœurs Dominicaines (2016 construits)*
- *Espaces verts à construire rue Sax (2016 construits)*
- *Espace vert et naturel rue de l'Avenir (2016 construits)*
- *Jardins (ouvriers) rue de l'Avenir (2016...2/3 construits)*
- **Jardins et cours intérieurs menacés : p.ex constructions av. de la Faïencerie**
- Cité jardinière rue Siggy vu Lëtzebuerg
- Allées arborées remarquables :
 - devant le Centre Universitaire
 - rue J-B Fresez
 - square André vers rue Seimetz
 - rue Siggy vu Lëtzebuerg chemin-promenade, auto-pédestre, circuit RosaLi

- ☞ **Nos revendications en matière d'espaces verts :**

- **Conserver, respectivement sauvegarder les espaces verts existants** (voir liste ci-avant) sur des terrains appartenant aux instances publiques (Etat ou commune)
- **Procéder**, autant que possible, à **un maillage de ces espaces verts**
- **Réhabiliter et rendre accessible au public la ceinture verte largement boisée** entourant une bonne partie du quartier sur la limite du plateau, respectivement le haut des talus
- **Cesser de détruire les jardins et cours intérieurs** par des constructions au gabarit disproportionné comme cela a été le cas dans le bas de l'avenue de la Faïencerie ou tel que c'est prévu pour les jardins du Kannerland.



► Lors d'une entrevue constructive que le LS a eu avec Madame Sonja Gengler et Monsieur Laurent Langer du service de l'Urbanisme de la VdL, en date du 18 mai dernier, nous avons proposé que, suite à l'annonce du relogement de certains lycées et écoles dans la partie nord du quartier (voir point précédent), la VdL procède à une **étude ouverte à la participation citoyenne, dont la finalité serait de déterminer la trame verte de la partie nord du Limpertsberg** (voir également nos revendications en matière de trafic au milieu de la page 3)

► Dans ce sens, la zone HAB2 sur laquelle est superposée un **PAP NQ SD LI-10 (PAP Roudebiert)** inscrite au projet du nouveau PAG pose problème. En effet, s'il est vrai que par rapport au PAG encore actuellement en vigueur (voir extraits du PAG ci-dessous) un certain nombre d'espaces verts supplémentaires apparaissent, il n'en demeure pas moins que les espaces de verdure prévus derrière l'ambassade de Turquie et le PAP en question sont insuffisants en largeur et devraient être prolongés jusqu'à hauteur des terrains de tennis classés en zone BEP ainsi qu'aux murs en pierres sèches bordant le terrain de sport de l'ancienne Ecole américaine. Ceci permettrait de prolonger par la suite cette importante coulée verte à travers le secteur occupé par le lycée Michel Lucius, l'université ainsi que l'Ecole française, respectivement l'ancienne Ecole américaine, une fois l'étude devant permettre la détermination de la trame verte terminée (voir ci-dessus). Par ailleurs, nous nous rallions entièrement aux revendications afférentes formulées dans la lettre de réclamations d'un habitant de cette partie du quartier, jointe en annexe.

► En outre, la zone HAB2 sur laquelle est superposée un **PAP NQ SD LI-11 (PAP rue de l'Avenir)** inscrite au projet du nouveau PAG pose également problème. En effet, le PAP "82/5/90", en phase de réalisation et scandaleusement disproportionné en matière de densité de construction (beaucoup trop élevée) dans une situation de quasi cul de sac, laisse présumer de la partie congrue qui restera pour la verdure ainsi que de l'envergure des nuisances du trafic origine-destination généré. Ce trafic sera, en effet, obligé d'emprunter des routes aujourd'hui déjà encombrées à moins d'envisager un réaménagement plus que discutable de la fin de l'avenue Pasteur en direction du site de l'ancienne Faïencerie et de la rue du Rollingergrund. Qui plus est, la pression deviendra encore plus forte sur les emplacements de stationnement pour les résidents, déjà aujourd'hui en nombre insuffisant.

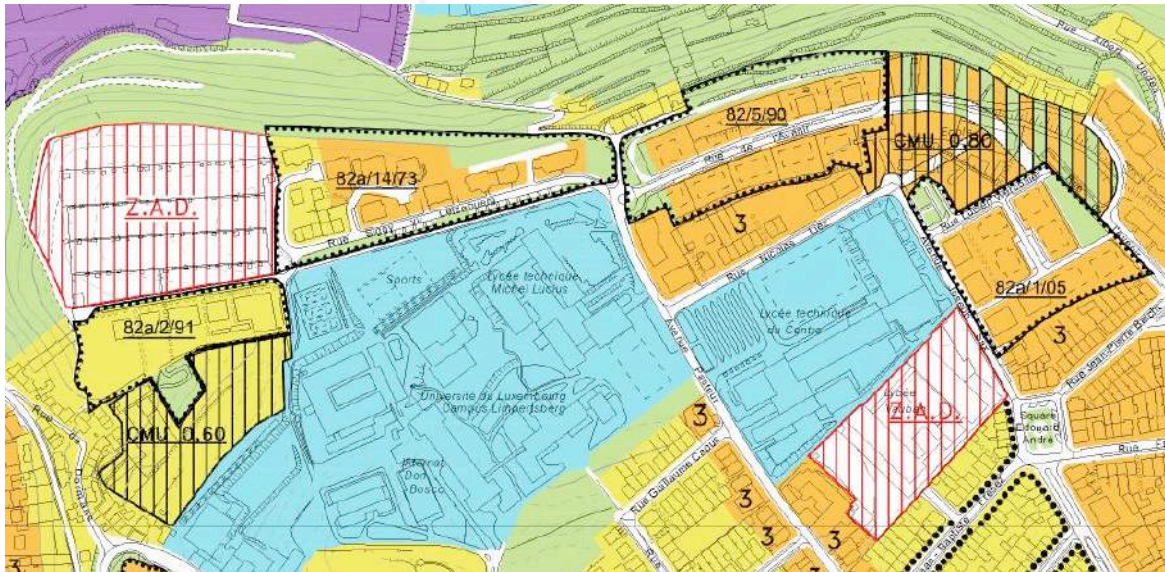
Un simple regard sur les deux plans, l'actuel et le projeté, montre que toutes les zones de verdure, tout comme la zone pyjama vert et orange, ont disparu. Certes le schéma directeur SD n° LI 11 "rue de l'Avenir" fait état d'une coulée verte, qui pourtant n'offre guère de qualités de récréation.

Par rapport à la situation actuelle, force est de constater que le PAG projeté apporte les **désavantages suivants** :

- disparition pure et simple de la zone jardinière ;
- absence de continuité du chemin pédestre contournant au nord les résidences en construction dans le PAP "82/5/90" ;



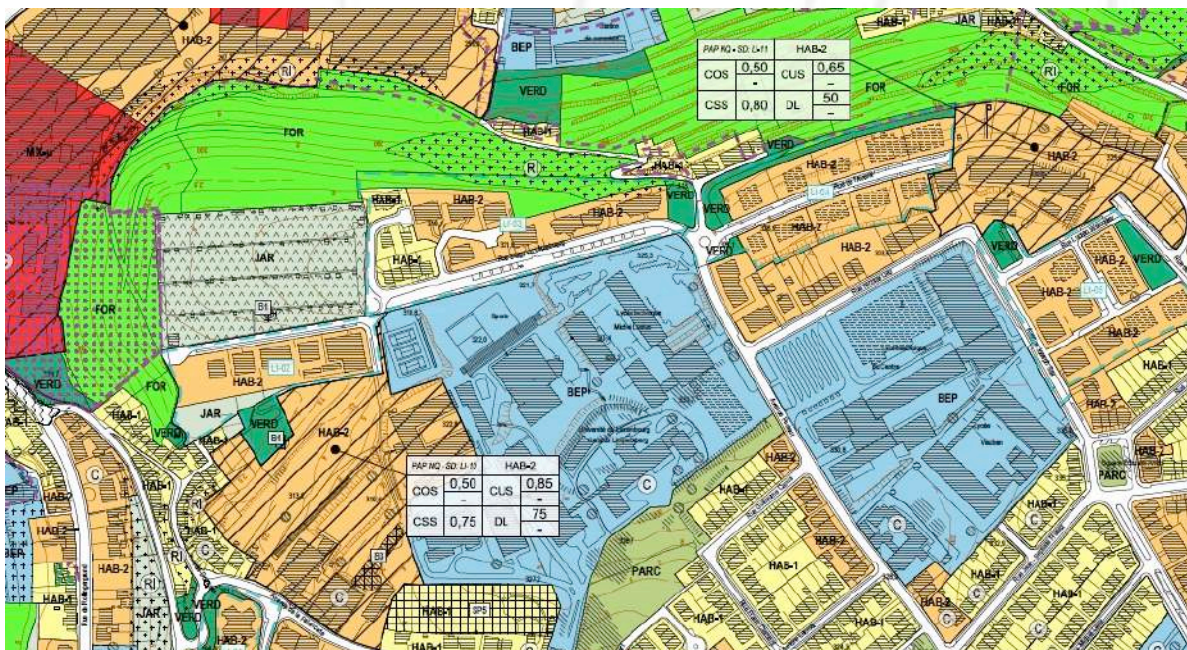
- classement des bâtiments existants au nord du nouveau PAP de la zone d'habitation 1 (HAB 1 couleur jaune) en zone d'habitation 2 (HAB 2 couleur orange).



Extrait du PAG actuellement en vigueur (source website www.vdl.lu)

Toutes ces modifications laissent présumer une forte densification du tissu urbain de part et d'autres de la rue de l'Avenir avec toutes les conséquences néfastes pour la qualité de vie des résidents actuels d'un des quartiers des plus chers de la ville. Voilà pourquoi, nous revendiquons de :

- préserver, du moins partiellement, la zone jardinière ;
- créer des zones de verdure accessibles au public avec une bonne qualité de récréation ;
- réduire la densité de l'urbanisation projetée.



Extrait du nouveau PAG projeté (source website www.pag.vdl.lu)



- Ensuite, et d'une manière générale pour un quartier qui est pratiquement « plein » **les zones de verdure** (telles p.ex. le verger derrière la galerie Becker, le jardin de l'ancien internat Ste.-Marie, ...), **sacrifiées à la construction, devraient être compensées dans le quartier** afin d'en préserver le potentiel en termes d'environnement naturel.

- Afin de valoriser les zones de verdure restantes, **un plan directeur pour un chemin « découVerte »**, allant du cimetière vers le parc Neuman, le Campus UNI, la Cité jardinière Hastert, l'allée arborée de la rue Siggy, la rue de l'Avenir et son chemin « panoramique », le boulevard Pershing, le boulevard Feltgen vers la rue des cerisiers **devrait être élaboré en symbiose avec l'étude prémentionnée pour déterminer la trame verte de la partie nord du Limpertsberg**. Tout ceci permettrait de mailler des endroits d'une qualité paysagère et/ou récréative certaine, en partie situés à l'écart des chemins et rues connues et qui ne demandent qu'à être « découVerts ». Le gain en matière de qualité de vie pour les habitants serait appréciable.

B) La disparition du patrimoine architectural et urbanistique largement couplée à une construction résidentielle spéculative à outrance sans mixité sociale suffisante

☞ **Plusieurs constats s'imposent en la matière :**

- Il existe depuis une vingtaine d'années une activité effrénée de construction dans le quartier sans disposer d'un plan suffisamment ambitieux de défense et de maillage des espaces naturels (voir point précédent)
- Le PAG en vigueur pendant plusieurs décennies n'a manifestement pas pu ou voulu jouer ce rôle et il n'y a donc pas eu d'action correctrice en temps utile
- Une certaine inaction en ce qui concerne la protection du patrimoine architectural et urbanistique était jusqu'il y a très peu évidente
- Des nouvelles constructions ne respectant pas l'esprit et le gabarit du quartier ont ainsi pu pulluler
- La flambée des prix, notamment du logement (+10% par an en moyenne sur les dernières années), n'y est pas pour rien et empêche toute mixité sociale raisonnable
- Il s'ensuit une sédentarisation largement insuffisante de ménages de classe moyenne avec enfants et travaillant dans les alentours

☞ **Nos revendications en la matière :**

- **Conserver / sauvegarder les éléments architecturaux et urbanistiques de valeur existants**
- **Respecter, lors des nouvelles constructions, le gabarit des bâtiments et ensembles de bâtiments existants**
- **Densifier de manière réfléchi et sans sacrifier le gros des jardins intérieurs**



- **Promouvoir le logement social**, mais pas de manière trop concentrée comme dans la rue de l'Avenir
- **Enrayer la construction résidentielle à outrance**, trop dense pour un quartier résidentiel à qualité de vie élevée
- **Augmenter l'attrait du logement urbain, notamment auprès des ménages avec enfants**, par des mesures de valorisation du patrimoine architectural et vert

- **Le nouveau PAG tient compte de certains des aspects soulevés. Ainsi, nous saluons l'extension des secteurs sensibles ainsi que la création d'un secteur protégé dans le quartier.**

Toutefois faudrait-il étendre ce dernier pour des raisons de cohérence au bâtiment de l'ancienne école primaire dans la rue Henri VII, aux immeubles existants du Tramsschapp dans la rue Ermesinde, au château d'eau du Limpertsberg en haut de l'avenue du Bois ainsi qu'à la maison isolée en fin de la rue de Gibraltar.

De plus, le LS propose élargir les zones sensibles aux rues ou parties de rues d'architecture et de volumes homogènes, comme par exemple la rue Léandre Lacroix, la rue Batty Weber ou encore le boulevard Dr Ernest Feltgen.

A souligner que toutes ces demandes sont également appuyées par les *Lampertsbierger Geschichtsfrënn* avec qui nous nous sommes concertés intensivement au préalable.

- **Un autre élément nous préoccupe aussi. Ainsi, la densité de logements prévue pour le PAP NQ SD LI-09 (PAP Bourg-Gemen), nous paraît trop élevée et devrait être revue à la baisse de manière à y aménager des logements répondant aux besoins de jeunes ménages avec enfants qui ont de plus en plus de mal à s'installer dans notre quartier pour d'évidentes raisons financières. De plus, au vu de l'état de saturation existant déjà aujourd'hui pour l'avenue de la Faïencerie et de l'ensemble des résidences qui viendront encore s'ajouter de part et d'autre de cette avenue et dont l'accès est toujours sensé se faire par cette même avenue, une baisse de la densité de logements s'impose. Enfin, pour que les nombreux nouveaux habitants de tous ces logements osent utiliser la bicyclette pour aller en ville en toute sécurité, il faudrait créer une piste cyclable méritant ce nom le long de l'avenue de la Faïencerie.**

C) L'absence d'un centre convivial du quartier

☞ Un constat s'impose :

- Le quartier ne dispose pas d'un point central où ses habitants peuvent se retrouver pour diverses raisons.



☞ Nos revendications en la matière :

- Nous proposons de repenser la configuration de l'ensemble constitué par la place Laurent, le hall Victor Hugo ainsi que le parking de ce dernier de manière à disposer d'un espace suffisamment étendu pour pouvoir y aménager un véritable centre du quartier avec des aires de jeux, un marché en partie couvert les week-ends ainsi que des magasins de proximité dont notamment une boucherie, qui fait cruellement défaut dans le quartier. Pour pallier à la perte d'aires de stationnement, un garage souterrain devrait être aménagé sous le parvis ce qui permettrait en même temps d'enlever les places de stationnement d'un côté de l'avenue Victor Hugo pour y aménager une piste cyclable digne de ce nom, permettant de rejoindre le Glacis (voir également au bas de la page 4). En tout état de cause, il serait indiqué de lancer dans les meilleurs délais un processus participatif de planification ayant comme objet la reconfiguration de tout cet ensemble.

A noter que cette demande correspond à une revendication que la commune a déjà affirmé avoir prise en compte de manière prioritaire.

D) Le manque de places de jeux et de lieux de rencontre pour les jeunes (enfants et adolescents)

☞ Plusieurs constats s'imposent :

- Les places de jeux dont dispose le quartier sont en comparaison de ce qui existe dans d'autres grands quartiers de la Ville (parc de Merl, Cents, Kaltreis, ...) d'une taille ridicule. La seule à peu près valable dont dispose le quartier est celle près de la tour d'eau. Elle est régulièrement saturée.
- Les adolescents ne disposent ni d'une place de jeu de type terrain multisport, comme il en existe un certain nombre dans la Ville, ni d'une maison de jeunes.

☞ Nos revendications en la matière :

- Nous demandons de prévoir et ensuite d'aménager une grande aire de jeux derrière l'ancienne Ecole américaine sur une partie des terrains visés par le [PAP NQ SD LI-10 \(PAP Roudebierg\)](#) ainsi qu'un terrain multi-sports dans la trame verte à définir dans la partie nord du quartier.
- Nous proposons d'utiliser l'ancienne maison Bourg dans l'avenue Pasteur pour y aménager une maison de jeunes. A souligner, cette demande est loin d'être nouvelle.



E) Des imprécisions discutables, respectivement un manque de cohérence au niveau des dispositions urbanistiques

☞ Trois importants constats s'imposent :

- **Le gros des détails en ce qui concerne les constructions autorisables ont été relégués du P.A.G. vers les P.A.P. quartiers existants.** Si la loi permet bien cette possibilité elle n'y oblige cependant pas. Le résultat de ce procédé est que les réclamants voient leurs droits réduits sensiblement, étant donné qu'en matière de P.A.P. quartiers existants ils ne doivent plus être entendus individuellement par le collège échevinal. En plus il n'y a plus l'obligation du Collège Echevinal d'essayer d'aplanir les différends, le Conseil Communal ne doit plus être informé de l'existence et du contenu des réclamations et les contestataires ne doivent plus être informés des raisons qui amènent le Collège Echevinal à ne pas donner de suites positives aux réclamations présentées. En sus le droit de réclamation en matière de PAP auprès du Ministre de l'Intérieur a été aboli et la décision d'approbation du Ministre (des décisions du Conseil Communal à l'occasion du vote définitif) n'a plus besoin d'être communiquée aux réclamants, situation qui mène au fait que le commencement et partant de l'expiration pour l'exercice d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif risquent de passer inaperçus, privant les citoyens d'un droit de recours effectif en justice, tel qu'expressément prévu par la Convention Européenne des Droits de l'Homme. **Cette façon de procéder est en opposition diamétrale avec les déclarations d'intentions inlassablement communiquées par le Collège Echevinal dans le sens d'une participation citoyenne** et est particulièrement préjudiciable pour un quartier largement construit comme le Limpertsberg.
- Ensuite, **au niveau des PAP NQ, force est de constater un manque de cohérence en ce qui concerne les dispositions se rapportant aux zones de verdure qui les entourent, les traversent ou s'y trouvent, respectivement aux servitudes d'urbanisme qui les affectent.** Ainsi certaines zones visées par des PAP NQ, bénéficient de certaines dispositions de ce type visant à y préserver des espaces de verdure, respectivement à mieux les insérer dans leurs alentours, alors que pour d'autres il n'existe rien de tel au niveau du PAG. Or, s'il est compréhensible et acceptable que pour des PAP NQ prévus en périphérie urbaine, dans des endroits d'une certaine étendue jusque là non urbanisés, on n'ait guère prévu de telles dispositions, il n'est pas acceptable qu'il en soit de même si de tels PAP NQ se trouvent largement entourés de constructions existantes, comme c'est le cas pour tous les PAP NQ SD LI-10 et 11.
- Enfin, **les nouvelles dispositions régissant toutes les surfaces bleues (BEP « zones de bâtiment et équipements publics ») posent problème.** En effet, il semble bien que la commune entend s'y donner carte blanche, alors que l'ancien PAG différenciait en cette matière de façon très pluraliste. Ainsi, les zones BEP du nouveau PAG, qui couvrent une partie non négligeable du Limpertsberg, ne doivent pas s'intégrer de manière harmonieuse dans le tissu préexistant aux alentours. Il n'y a plus aucune norme réglementaire quant aux volumes, aux densités et quant au reculs sur les limites. De cette façon, il n'y a plus aucun garde-fou contre l'implantation d'édifices démesurés ou complètement inadaptés.



☞ Nos revendications en la matière :

- ▶ Le LS demande à ce que certaines dispositions quant aux constructions autorisables soient reprises au niveau du PAG au lieu d'être relégués vers les P.A.P. quartiers existants.
- ▶ Ensuite, le LS ne peut accepter que pour les PAP NQ SD LI-10 et 11 il n'existe pas davantage de précisions quant aux dispositions se rapportant aux zones de verdure qui les entourent, les traversent ou s'y trouvent, respectivement aux servitudes d'urbanisme qui s'y imposent de manière à assurer leur insertion harmonieuse dans le tissu urbain qui les entoure. Si tel n'est pas possible à l'heure actuelle pour des raisons liées à un manque d'études détaillées, comme les études prémentionnées que le LS exige en ce qui concerne la trame verte et le concept de mobilité, il faudra classer ces terrains en zone différée et les affecter de densités de construction très basses, de manière à s'y laisser la latitude nécessaire pour une modification ultérieure du PAG à opérer, le moment venu, en pleine connaissance de cause et dans toute la transparence nécessaire pour les habitants du quartier.
- ▶ Finalement, le LS demande à ce que des dispositions urbanistiques différenciées soient retenues au niveau des BEP de manière à ce que les constructions dans ces zones doivent s'intégrer harmonieusement dans le tissu préexistant aux alentours.

En vous remerciant d'avance pour les suites favorables que vous voudrez bien apporter à nos revendications ci-avant exposées et en restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame le Bourgmestre, Mesdames, Monsieur, nos salutations distinguées.

P.S. Nous nous réservons le droit de publier la présente lettre, afin que nos concitoyens puissent en prendre connaissance.



Pour le Lampertsbierger Syndicat a.s.b.l.

Romain Diederich
Président

Robert Roth
Secrétaire

Danièle Elvinger-Vinckel
Vice-Président

Jeff Origer
Trésorier

Jean-Marie Gieres
Président d'honneur

Marie-Jo Decker

Raphaël Kies

Daniel Neyen

Marie-Paule Welter

Mais également en nom personnel ratifiant et faisant individuellement sien les arguments du Lampertsberger Syndicat a.s.b.l.

Romain Diederich
13, rue Michel Lentz,
L-1750 Luxembourg

Robert Roth
49 avenue Victor Hugo,
L-1928 Luxembourg

Danièle Elvinger-Vinckel
8 rue Siggé vu Letzebuerg,
L-1933 Luxembourg

Jeff Origer
28, rue Batty Weber,
L-2716 Luxembourg

Jean-Marie Gieres
12, rue Tony Neuman,
L-2241 Luxembourg

Marie-Jo Decker
130, rue Albert Uden,
L-2652 Luxembourg

Raphaël Kies
111, avenue Pasteur,
L-2311 Luxembourg

Daniel Neyen
38, rue Michel Lentz
L-1928 Luxembourg

Marie-Paule Welter
30, rue Batty Weber,
L-2716 Luxembourg